

Le 22 janvier 2010

Communiqué de presse

Les statistiques de Pôle Emploi sont édifiantes, en 2010 un million de chômeurs en fin de droits n'auront plus d'allocations. Seulement 17 % d'entre eux toucheront l'Allocation Spécifique de solidarité versée par l'état, puisqu'il faut avoir travaillé 5 ans dans les 10 dernières années pour la percevoir. Les autres basculeront en RSA.

Les effets de la crise économique vont engendrer, pour de longs mois, un taux élevé de chômage et de précarité des emplois, que les mesures gouvernementales et les politiques patronales ne sont pas prêtes de résorber.

Il est urgent de revoir de fond en comble le système d'Assurance-chômage et de réviser totalement l'économie générale de la Convention Unedic signée en janvier 2009.

Une autre logique est possible :

- Augmentation des cotisations patronales et sur-cotisation pour tout recours à des contrats précaires et à temps partiel.
- Ouverture aux droits à l'allocation chômage au bout de deux mois de travail lors des dix-huit derniers mois et jusqu'à la reprise d'un emploi stable.
- Aucune allocation inférieure à 80 % du salaire antérieur et plafonnée pour les plus hauts revenus.
- Gratuité des transports
- Augmentation de tous les minima sociaux, qui doivent être des droits individuels indépendants de la situation familiale.
-

Plus fondamentalement, face aux licenciements, boursiers ou non, il faut instaurer un nouveau statut du salarié avec un continuum des droits, dont le maintien du salaire, et financé par un fonds patronal mutualisé.

Les associations de chômeurs et les organisations syndicales doivent organiser ensemble la riposte et imposer au gouvernement et au MEDEF les mesures d'urgence qui s'imposent.